

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 49 (1954)
Heft: 2-3-fr

Artikel: Rheinau et le Patrimoine National
Autor: C.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rheinau et le Patrimoine National

(Assemblée générale extraordinaire d'Olten, le 4 juillet 1954)

C'est bien la première fois dans l'histoire de la Ligue du Patrimoine que deux assemblées générales ont dû être convoquées dans l'espace de moins de six semaines! Aussi bien, le caractère de la seconde réunion fut-il fort différent de la première: plus, ou presque plus, de grâce féminine; une salle banale; du sérieux plein l'atmosphère; des hommes fumant derrière des chopes, le masque tendu; on se demandait si c'était vraiment la même société; on avait l'impression de s'être fourvoyé dans une assemblée politique (et c'est précisément la politique qu'en-tendait éviter le comité central!).

La proposition bâloise qui avait motivé cette assemblée extraordinaire peut se résumer ainsi: 1. La Ligue se prononce en faveur de l'initiative pour Rheinau et la recommande au peuple suisse. 2. Elle soutiendra financièrement le comité d'initiative.

La position du comité central est connue; il l'a exprimée une fois de plus à cette occasion: une communauté comme le Heimatschutz, qui groupe des milliers de libres citoyens, ne peut pas donner un mot d'ordre uniforme à ses adhérents dans une question qui touche à la politique; elle doit garder son caractère d'association « culturelle »; s'il arrive — ce qui est heureusement rare — que la protection des sites se complique de problèmes constitutionnels, notre Ligue ne peut mieux faire que de laisser la liberté de vote à ses membres.

A la table des Bâlois, fort échauffés, on écoute d'un air sombre ces considérations, particulièrement applaudies au contraire du côté des Saint-Gallois, venus en rangs massifs pour faire contrepoids.

Le point de vue des partisans de l'initiative fut exposé par M. Ad. Gasser, professeur à Bâle; celui des adversaires par M. H. Zurbrügg, chef du contentieux au Service fédéral des eaux; tous deux furent excellents et beaucoup trop longs. Puis M. R. Massini, le nouveau président de la section bâloise, défendit sa proposition. C'est alors que la section saint-galloise, par la voix du chancelier d'Etat Scherrer, apporta l'élément de surprise de la journée, en proposant au contraire que la Ligue prît expressément ses distances à l'égard de l'initiative.

La discussion fut par moment très chaude, et il fallait le calme olympien du président, M. Erwin Burckhardt, pour la dominer. Notons l'intervention de M. Léopold Gautier, au nom de la section genevoise, pour soutenir le point de vue du comité central, tout en exprimant son indignation que des conseillers d'Etat aient été juges et parties en cette affaire, membres qu'ils sont de la société concessionnaire du barrage de Rheinau. Au nom de la section neuchâteloise, le signataire de ces lignes appuya également le comité central, mais en le priant de ne pas se borner à cette attitude passive: le Conseil des Etats devant encore examiner la question, pourquoi ne pas lui demander un contre-projet à la partie « permanente » de l'initiative, qui concerne la protection des sites en général? Dans son exposé, M. Zurbrügg venait justement de dire que cette partie de l'initiative faisait double emploi avec un article de la loi sur les concessions hydrauliques, mais qu'il en irait tout autrement s'il s'agissait d'un texte plus précis et plus ferme, empêchant à l'avenir des catastrophes comme celle de Rheinau: un tel texte pourrait faire utilement la matière d'un contre-projet.

Au terme de la discussion, les Saint-Gallois retirèrent leur proposition; les Bâlois, sollicités d'en faire autant, jugèrent ne pas pouvoir le faire, et l'on vota. La résolution du comité central l'emporta par 149 voix contre 34.

Cette résolution rappelle que notre Ligue s'opposa dès le début au projet de Rheinau, soutint la pétition du comité hors parti lancée sept ans après l'octroi de la concession, et proposa en vain une solution de compromis à la séance de conciliation réunie par le Conseil fédéral. Elle souligne ensuite que l'initiative, qui implique une mesure rétroactive, soulève des problèmes juridiques et politiques qui ne concernent pas le Heimatschutz. Elle constate que les avis divergent parmi ses membres comme dans l'opinion publique, et, tout en déplorant expressément l'erreur de Rheinau, annonce que l'assemblée d'Olten s'est prononcée pour la liberté de vote.

La presse a, d'une façon générale, commenté cette décision avec compréhension; il en sera sans doute de même parmi nos membres. Ils pourront aller aux urnes en toute liberté d'esprit, sans qu'un mot d'ordre de la Ligue du Patrimoine les mette en conflit avec leur sentiment personnel. Qu'ils votent oui ou non, ils resteront bons Ligueurs!

Théoriquement, il n'est pas encore certain qu'un scrutin ait lieu, puisque le Conseil des Etats, à l'heure où paraîtra cet article, aura peut-être déclaré l'initiative irrecevable. Nous exprimons toutefois l'espérance que le combat pour Rheinau se terminera, ainsi qu'il le doit, devant le peuple et les cantons.

C. B.

Rapport sur l'activité de la Ligue du Patrimoine national en 1953

Effectifs

La 48me année d'existence de notre Ligue marque un léger recul. Pour la première fois depuis longtemps, l'apport de nouveaux membres n'a pas compensé le nombre des départs. Au 31 décembre, nous étions 8373, soit 10 de moins qu'à fin 1952.

On peut conjecturer que les remous qui ont secoué la Ligue suisse pour la protection de la nature nous ont également porté préjudice. Et certains faits en marge du combat pour Rheinau ont pu nuire à notre cause. Aujourd'hui, l'air s'est purifié et nous pouvons espérer que la tourmente s'est éloignée.

Assemblée générale

Elle a eu lieu au pays des trois rivières, avec une participation record. Merci à nos amis argoviens de leur bel accueil et des richesses qu'ils nous ont fait admirer.

Comité central

Avec les présidents des sections siègent un certain nombre de spécialistes; en tout, 37 personnes, qui ne sont convoquées qu'en raison d'ordres du jour copieux. Il y a eu trois séances, dont une au moulin de Richterswil (restauré par nous en faveur du Heimatwerk): cette journée de printemps a laissé un souvenir particulièrement sympathique.

En principe, le comité central n'entend pas se confiner à Zurich et souhaite de profiter de ses

séances pour garder le contact avec les sections. Cependant, l'abondance des questions à débattre, Ecu d'or compris, rendent ces visites difficiles.

Ont quitté le comité au cours de l'année: MM. F. Utz (Berne); M. Borer (Rickenbach, Soleure); J. Nicollier (Lausanne) et Th. Strübin (Liestal). Leurs successeurs sont MM. R. Heimann (Berne); W. von Arx (Soleure); H. R. von der Mühl (Lausanne) et H. J. Schmassmann (Liestal) — les trois derniers comme présidents de sections. Nous tenons à exprimer ici notre reconnaissance pour les services rendus à ceux qui se sont retirés comme à celui que la mort nous a enlevé.

Secrétariat central

Il a mis à exécution les décisions du comité et expédié les affaires courantes en étroite liaison avec le président, le vice-président et le trésorier. Il a organisé une fois de plus la vente de l'Ecu d'or, qui a connu de rudes difficultés.

Sous-secrétariat romand

Prière de se reporter au rapport signé de M. Henri Naef et publié ici-même.

Bureau technique

Des avis ou des arbitrages ont été demandés à Soleure (construction d'une banque à la place du Marché), à Brugg (contestation entre la Commune et un propriétaire de la rue Haute), à Morat (magasin dans la vieille ville).